



## **JUMPER Diesel**

### **PRET DU C.S.E P.S.A RENNES**

- 1) Réservé au personnel P.S.A CDI & CDD du centre de Production de Rennes La Janais inscrit aux effectifs le jour du départ de la location.
- 2) Le jumper est disponible à 16h30 à La Calvenais, jusqu'à 8h00 le matin du lendemain (ou le lundi si le prêt débute le vendredi).
- 3) Le conducteur est le collaborateur (ou son conjoint) et doit être titulaire du permis de conduire V.L. en cours de validité.
- 4) Une caution de 300 €, par chèque est demandée. Elle pourra être retenue en cas de frais engendrés par le conducteur (la somme représente la valeur de la franchise, le chèque est à libeller au CSE PSA RENNES)
- 5) Il est demandé 7,62 € par 24h00 au titre de l'assurance. Le chèque est à libeller à : HEUZE Assurances.
- 6) Le jumper vous est prêté avec le plein de gas-oil. Vous devez le rendre avec le plein. En cas d'impossibilité, il vous sera facturé 0,15€ par kilomètre effectué.
- 7) Un état du véhicule sera effectué lors de la remise des clés à 16h30, ainsi qu'à son retour à 8h00.
- 8) Pour tous renseignements, réservations ou problèmes, veuillez contacter M Laurent VALY, Secrétaire du comité social & économique, au : 30 4530 ou 02 23 36 45 30.